

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Procédures cliniques TRM3 : cardiovasculaire &amp; endocrinien.

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2502.F.22

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 4

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques de la 1<sup>ère</sup> année BSc et la FP 1  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  
 Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab1-Ab4-Ab6-Ab7
- Bb1-Bb2
- Cb1-Cb3
- Eb1-Eb2-Eb4
- Fb1-Fb2-Fb3
- Gb1-Gb2-Gb3

## Objectifs généraux d'apprentissage

- Exercer les différents concepts et modèles opératoires constitutifs d'une démarche et procédure clinique.
- Adopter systématiquement une posture réflexive et une approche critique dans l'activité et l'exercice professionnel
- Intégrer les différents déterminants contextuels environnementaux dans le cadre de ses interventions
- Concevoir des modèles opératoires contextualisés
- Maîtriser les chaînes d'appareillages à rayonnement ionisant et non ionisant
- Effectuer des études de cas cliniques en distinguant l'anatomie, la physiologie, la pathologie et la qualité d'image
- Réaliser les examens et traitements de routine à visée diagnostique, thérapeutique et interventionnelle dans les trois champs d'activités de la radiologie médicale qui sont le radiodiagnostic général et interventionnel, la médecine nucléaire et la radiooncologie

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

## Contenus

- Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

**Exigences de fréquentation :**

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.  
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
- Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluations écrites.
- B. Evaluations orales.
- C. Autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- **Période** : périodes de validation du 3e semestre, en principe semaines 6 et 7 (2024), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

---

**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte sur les parties d'examens jugées insuffisantes : note(s) comprise(s) entre 3.45 et 3.94
- Période : selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : Mme Céline Gaignot

**Enseignants** :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 5 septembre 2023 par :

M. Barada  
Responsable de la filière